

Votre Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **61 (1952)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

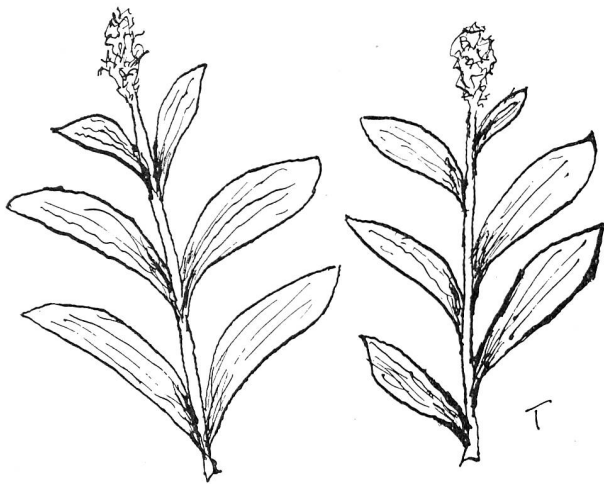
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La grande gentiane, aux fleurs jaunes, a des feuilles opposées (à gauche). Le vératre, aux fleurs blanc verdâtre, a des feuilles alternes (à droite).

confusion qui pourrait être funeste. Il ne faudrait pas non plus préparer des beignets aux acacias avec les fleurs jaunes du *cytise*, non plus qu'utiliser des racines d'*oenanthe* ou de *cigüe* en guise de navets ou de carottes!

Cueillez-les, mais n'y goûtez pas!

Parmi les plantes dangereuses de notre flore mentionnons encore la *digitale*, la *jusquiame*, le *stramoine*, l'*aconit* aux belles cloches bleues, le mélancolique *colchique* d'automne, les *laurelles* (laurier-cerise), les *renoncules* (Bouton-d'or), les *trolles*, les *anémones*, les *populages*, qu'il faut se garder de porter à sa bouche.

Certaines plantes fréquemment cueillies elles aussi pour leurs propriétés ornementales sont également toxiques, quoique dans une proportion moindre. Ce sont les *perce-neige*, le *cyclamen*, les *narcisses*, les *nigelles*, certains *genêts*, les *ancolies*, l'*arnica*, les *euphorbes*, les *ellébores*, les *pain de coucou*, les *oseilles*, etc.

Faisons encore en deux mots le procès de quelques plantes réputées pour leur propriétés soi-disant abortives: la *rue* et la *sabine* qui, fort toxiques et d'action hypothétique, doivent être proscrites de l'arsenal thérapeutique.

Comme on le voit, le nombre des plantes toxiques est assez élevé et la cueillette des fleurs et des herbages pour l'usage ornemental ou médicamenteux doit se faire avec une certaine prudence. En particulier aucune espèce toxique ne doit être récoltée pour en faire de tisane. Il est de plus déconseillé de les sucer, fût-ce à titre esthétique, comme d'aucuns aiment à le faire!

En cas d'empoisonnement par une plante toxique

En cas d'empoisonnement, par les plantes ou par d'autres toxiques, il ne faut pas hésiter un instant et appeler un médecin sans tarder en lui indiquant si possible la plante ou la nature du

poison absorbé. Lui seul pourra appliquer le traitement approprié. Si l'éloignement ou une autre cause empêchait le praticien d'arriver immédiatement on peut administrer à l'intoxiqué une suspension de charbon (environ 50 g dans 1/2 litre d'eau), mais seulement si ce dernier n'a pas perdu connaissance: dans ce cas on ne doit rien lui faire absorber.

Les plantes énumérées dans cet article ne sont pas les seules plantes dangereuses de notre flore. Notre but, en mentionnant quelques espèces toxiques parmi les plus courantes, sera atteint si ces quelques lignes incitent les promeneurs à faire preuve de circonspection même à l'égard de plantes dont ils n'ont pas lieu de soupçonner la toxicité.

N. B. On peut consulter pour plus de détails:

P. Fournier: «*Les Plantes médicinales et vénéneuses de France*», Edit. P. Lechevalier, Paris, 1948.

A. Dolivo: «*Plantes toxiques de chez nous*» (*Revue horticole suisse*, n° 10, octobre 1951).

A. Dolivo: «*Plantes toxiques indigènes*» (*Bulletin Galeonica*, n° 6, 1951).

VOTRE CROIX-ROUGE

TRANSFUSION SANGUINE

A fin avril, la division de fabrication préparait le 50 000^e flacon de citrate.

De février à fin mai, elle avait préparé: 10 143 appareils de prise et 6343 appareils de transfusion de sang, 8660 flacons de citrate, 1930 unités d'eau distillée apyrogène, 4697 unités de plasma desséché, 4300 flacons vides stérilisés.

Depuis la création de l'installation de fabrication du plasma desséché, les sections de la Croix-Rouge suisse ont fourni au total 16 373 dons de sang, récoltés lors de 178 séances de prises de sang collectives.

INFIRMIERES

Le 15 juin, 39 élèves de l'école d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Lausanne reçurent leur diplôme.

Le 19 juin, l'École d'infirmières de la Croix-Rouge suisse «La Source», à Lausanne, remit leur diplôme à 45 nouvelles infirmières.

COLONNES CROIX-ROUGE

Les colonnes 52 à 54 de Genève, Neuchâtel et Delémont font leurs cours de répétition du 7 au 19 juillet avec le Groupe sanitaire 1, de même que les recrues de langue française accomplissant leur cours d'introduction.

Un cours de cadres des colonnes Croix-Rouge des trois régions linguistiques a eu lieu à Berne du 30 juin au 12 juillet.

SECOURS AUX ENFANTS

L'accueil en famille d'enfants réfugiés

La commission du secours aux enfants prévoit de reprendre, l'hiver prochain, l'action de secours aux enfants réfugiés, plus particulièrement d'Allemagne, en organisant à nouveau l'accueil dans des familles suisses.

L'AIDE AUX SINISTRES ITALIENS

Le Comité central a décidé de consacrer fr. 90 000.— de la collecte pour les victimes des inondations à l'achat de 500 nouveaux lits complets, ainsi que fr. 80 000.— pour acheter 200 machines à coudre. De nombreuses couturières et mères de grandes familles ne peuvent plus, en effet, entreprendre leurs travaux de couture ou de raccommodage parce que leurs machines ont été rendues inutilisables.

*

Le ministre italien de l'intérieur a adressé à la Croix-Rouge suisse une lettre dans laquelle il remercie, au nom du peuple italien, la population suisse de l'aide apportée aux victimes des inondations.

*

La 64^e Assemblée des délégués de l'Alliance suisse des Samaritains

C'est à Zurich, les 7 et 8 juin, qu'a eu lieu l'Assemblée générale de l'Alliance suisse des Samaritains, sous la présidence de M. Paul Hertig, de Fribourg, président central. M. Max Huber, président d'honneur du Comité International de la Croix-Rouge et M. G.-A. Bohny, président du Comité central de la Croix-Rouge suisse assistaient à cette assemblée ainsi que des délégués des Secouristes de la Croix-Rouge française et des Croix-Rouges allemande et italienne. Au cours d'une brève cérémonie, la médaille Henri-Dunant de reconnaissance fut remise à 289 samaritains. M. Ineichen, représentant la Croix-Rouge suisse au sein du Comité central de l'Alliance ayant souhaité se retirer, M^{me} E. Jordi le remplacera à ce poste. L'Assemblée générale de 1953 aura lieu à Lausanne.

*

Au tableau d'honneur!

C'est la section lausannoise qui nous signale la vaillante activité et le beau dévouement d'une grand-maman de 82 ans, M^{me} Huguenin, de La Chaux-de-Fonds, qui a tricoté pendant l'année 1951 avec de la laine fournie par la Croix-Rouge, 42 paires de bas pour des enfants réfugiés. Et M^{me} Huguenin s'est remise à l'œuvre en 1952 et espère bien, qui sait, vaincre son record de l'an dernier! Félicitons-la de son grand cœur et de sa vaillance!

*

M. Elie Zwissig, président de la ville de Sierre, vient d'être décoré de la Légion d'Honneur par le Gouvernement français. Nos félicitations sincères au nouveau chevalier, longtemps président de la section valaisanne du Secours aux enfants et membre aujourd'hui du Comité de direction de la Croix-Rouge suisse.

*

UNE REPONSE DU C. I. C. R.

Certains journaux, en Suisse et à l'étranger, s'emploient depuis quelque temps à faire douter de l'impartialité et de l'indépendance du C. I. C. R.

C'est ainsi qu'une récente information accuse le C. I. C. R. d'avoir établi, au cours de la dernière guerre, un rapport décrivant sous un jour favorable les conditions d'existence au camp de concentration de Buchenwald. La fausseté de cette information est évidente, puisque l'on sait que les autorités nazies n'ont malheureusement pas permis au C. I. C. R. d'envoyer ses délégués visiter les camps de concentration.

En fait, le document dont il s'agit en l'espèce est un rapport d'un auteur inconnu, tiré du Radio-Bulletin français du 3 août 1944, qui ne concerne donc en aucune façon le C. I. C. R.

LES CONVOIS DU MIMOSA 1952

De nombreux enfants suisses romands inscrits auprès des sections romandes de la Croix-Rouge suisse partiront en juillet et août en colonie à la montagne ou à la mer. D'autre part un groupe de petits Cannois sont arrivés en Suisse le 9 juillet pour y passer leurs vacances. C'est le mimosa offert par la ville de Cannes et vendu cet hiver en Suisse romande qui a permis d'organiser ces convois. Des enfants de Bordeaux sont arrivés à Genève le 12 juillet, des enfants de Roanne et de la Loire sont également attendus.

*

L'Hôpital de Saint-Loup s'agrandit

L'hôpital de Saint-Loup vient de bénéficier d'importants agrandissements. Le bâtiment, construit en 1897 et déjà agrandi une première fois en 1930, a été allongé de 17 m et surélevé de deux étages sur toute sa longueur. Les diaconesses et le personnel disposeront désormais de 40 lits au lieu de 10 et les malades de 100 au lieu de 70. Les travaux, commencés en 1950, viennent d'être terminés. Ils ont coûté 1 300 000 fr., dont 800 000 fournis par l'Etat, les communes, des dons et des legs.

*

NOUS AVONS LU...

...Dans le *Journal des Samaritains* (no 6, juin 1952), le résumé d'une remarquable conférence du Dr Wolff sur la notion de tuberculose chirurgicale.

...Dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, organe du C. I. C. R. (mai 1952), un article de M. J.-J. de Rueda, délégué de la Croix-Rouge mexicaine, sur «La Croix-Rouge: service humain, facteur de paix», et une étude historique de M. Henri Coursier sur «L'interdiction de la torture».

(Juin 1952.) Le respect de la personne humaine en Islam, par M. L. Massignon.

A Toronto, 23 juillet - 9 août

LA XVIII^e CONFERENCE INTERNATIONALE

Du 23 juillet au 9 août siégera à Toronto la Conférence internationale de la Croix-Rouge, soit la plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale, composée des délégués des Sociétés nationales, de la Ligue et du C. I. C. R., ainsi que des Etats participant aux Conventions de Genève. La dernière réunion avait eu lieu à Stockholm en juillet 1948.

Entre autres problèmes, la Conférence de Toronto aura à traiter du recrutement, de la formation et de l'affectation des Volontaires de la Croix-Rouge; des Conventions de Genève; du développement du droit international humanitaire; de la Croix-Rouge et la paix, etc. Elle étudiera également le rôle de la Croix-Rouge vis-à-vis de la population civile en temps de guerre, ainsi que dans le secours aux réfugiés et dans la transfusion sanguine, les premiers secours et la lutte contre la tuberculose. Elle se préoccupera aussi du statut du personnel sanitaire, des soins aux foyers, de l'assistance sociale et, enfin, de la Croix-Rouge de la jeunesse. Ce programme dont nous ne donnons que quelques extraits permettra d'utiles comparaisons et mises au point.

La Croix-Rouge suisse sera représentée à Toronto par son président, M. G.-A. Bohny. La Confédération se fera représenter par MM. V. Nef, ministre de Suisse au Canada, chef de la délégation, le colonel-brigadier Meuli, médecin-chef de l'armée, R. Hunziker, conseiller de légation à Washington et I. Sembinelli, consul de Suisse à Toronto.

Une exposition de dessins de juniors de tous les pays aura lieu à Toronto à cette occasion. La participation des écoliers suisses est importante.